

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 28.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN EBG 13E, Komp. B
- **Code du produit:** 40344B
- **UFI:** KM30-EORY-3009-MJPE
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Résine époxy, liant et de l'amorce.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 - Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications complémentaires:** GISCODE: RE 1 (composants A + B)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 1)

formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

· **Mentions de danger**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P360 Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

· **Indications complémentaires:**

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux

· **Composants dangereux:**

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	50-100%
CAS: 9003-36-5	formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	10-25%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8	oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	10-25%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
GISCODE: RE 1 (partie A + B)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.
Mousse (résistant aux alcools), le dioxyde de carbone, poudres
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau.**
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air indépendante.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
Éloigner les personnes, assurer une ventilation adéquate.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et sec.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Gardez le récipient bien fermé.
- **Classe de stockage: VCI: 10**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** Avec une bonne ventilation n'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Gants de protection
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Les gants en nitrile avec une épaisseur > 0,4 mm usure (percée ³ 480 min-voir aussi www.gisbau.de)
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Liquide liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>200 °C
- **Point d'éclair** 120 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 4)

· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	<i>Non déterminé. Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	<i>1,12 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Pas ou peu miscible</i>
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	<i>Non déterminé.</i>
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	<i>Non déterminé. Non déterminé.</i>
· Teneur en solvants:	
Teneur en substances solides:	<i>100,0 %</i>
· 9.2 Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions exothermiques avec des amines. Traiter rapidement après l'addition du durcisseur, que dans les hautes températures de durcissement peut être atteint.
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:**
De substances acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants détiennent afin d'éviter des réactions exothermiques.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
A des températures élevées, de monoxyde de carbone et le dioxyde, de la fumée et des oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité orale aiguë
Très faible toxicité orale. Des effets nocifs sont produits si de petites quantités sont avalées pas attendu.
En tant que produit. La DL50 orale (dose unique) n'a pas été déterminée. Basé sur
Informations pour le (s) composant (s):
DL50, rat, > 10 000 mg / kg (estimé)
Toxicité cutanée aiguë
Une résorption cutanée de quantités nocives est peu probable après une exposition prolongée.
En tant que produit. DL50 cutanée: non déterminé. Sur la base des informations pour le (s) composant (s):
DL50, lapin, > 5000 mg / kg (estimé)
Toxicité aiguë par inhalation
Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.
La CL50 n'a pas été déterminée.
- **Toxicité aiguë** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

2,2' - ((1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)) bis-oxirane

Toxicité aiguë pour les poissons

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50 / CE50 / IC50 entre 1 et 10 mg / l pour les plus sensibles

Espèce).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel), test semi-statique, 96 h, 2 mg / l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna* (Grande puce d'eau), test statique, 48 h, 1,8 mg / l

Toxicité aiguë pour les algues / plantes aquatiques

ErC50, *Scenedesmus capricornutum* (algues d'eau douce), test statique, 72 h, inhibition du taux de croissance,

11 mg / l

Toxicité pour les bactéries

IC50, bactéries, 18 h, > 42,6 mg / l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Valeur MATC (niveau maximum acceptable de toxicité), *Daphnia magna* (grande puce d'eau), semi-statique

Test, 21 j, nombre de descendants, 0,55 mg / l

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol

Toxicité aiguë pour les poissons

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50 / CE50 / IC50 entre 1 et 10 mg / l pour les plus sensibles

Espèce).

CL50, poisson d'eau douce, 96 h, 2,54 mg / l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna*, Statique, 48 h, > 1,000 mg / l, OCDE ligne directrice 202 ou équivalent

Toxicité aiguë pour les algues / plantes aquatiques

CE50, *Selenastrum capricornutum* (algues vertes), Statique, 72 h, > 1,8 mg / l, OCDE ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

Boue activée, statique, 3 h, autre, > 100 mg / l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, *Daphnia magna*, test semi-statique, 21 j, nombre de descendants, 0,3 mg / l

Oxirane, dérivés mono [(C12-14-alkyloxy) méthyl]

Toxicité aiguë pour les poissons

Le matériau n'est pas nocif pour les organismes aquatiques (CL50 / CE50 / IC50 / LL50 / EL50 > 100 mg / L pour le

espèces les plus sensibles).

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 6)

- CL50, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel), test statique, 96 h, > 5000 mg / l
 CL50, *Lepomis macrochirus* (crapet bleu), test statique, 96 h, 1800 mg / l, autres lignes directrices
 Toxicité aiguë pour les algues / plantes aquatiques
 EbC50, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 h, inhibition de la croissance (réduction de Densité cellulaire), 843 mg / l
 NOEC, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 h, inhibition de la croissance (réduction Densité cellulaire), 500 mg / l
 Toxicité pour les bactéries
 CE50, boue activée, test statique, 3 h, fréquence respiratoire., > 100 mg / l
 · **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **Effets écotoxiques:**
 · **Remarque:** Toxique chez les poissons.
 · **Autres indications écologiques:**
 · **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Toxique pour les organismes aquatiques.
 · **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 · **PBT:** Non applicable.
 · **vPvB:** Non applicable.
 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 · **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Pour l'élimination, les réglementations locales doivent être respectées. Composante non durci à une incinération appropriée.
 Le produit peut être éliminé après durcissement avec les ordures ménagères.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
 · **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
 · **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 · **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 · **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol), MARINE POLLUTANT
 · **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]

(suite page 8)


Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.09.2020

Révision: 28.09.2020

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 7)

	propane, formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	9 Matières et objets dangereux divers. 9
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR 	III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · Stowage Category 	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 E
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
200 t
200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
500 t
500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 9)

Nom du produit: HADALAN EBG 13E, Komp. B

(suite de la page 8)

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Cas d'activités impliquant une exposition à des résines époxydes non durcies et le contact par la peau ou les voies respiratoires réguliers examens médicaux préventifs doivent être prises.

Ce produit est soumis à la directive 2004/42/CE.

Valeur limite UE pour ce produit est utilisé à l'état fini: 140 g / l (2010). Le produit contient un état fini à la main: max. 1 g / l de COV.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2